

PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Remy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Stempf-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB).
Total: 92.

Postulat N° 2004.07 Charly Haenni (revenu cantonal par habitant)¹

Prise en considération

Haenni Charly (PLR/FDP, BR). Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse et la proposition de prendre en considération ce postulat.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat reprend deux éléments qui influent directement sur le revenu cantonal: la croissance démographique et la bonne proportion des jeunes dans ce canton. On relève d'ailleurs avec satisfaction, au niveau des chiffres, que nous enregistrons un excédent de naissances, par rapport aux décès, relativement important: plus 872 en 2005. On peut se réjouir de ce bel élan nataliste.

Par contre, la croissance démographique a un prix. Il est probable que l'immigration des Confédérés est aussi liée à la disponibilité des terrains à bâtir et notamment à des prix plus avantageux que dans certains cantons voisins. Deux questions dès lors se posent:

- 1) Fait-on tout juste en matière d'aménagement du territoire?
- 2) Attire-t-on, notamment par notre politique fiscale suffisamment de personnes à revenus élevés et disposant d'une certaine fortune?

Quant à l'immigration étrangère, cette fois-ci, il va de soi que les regroupements familiaux jouent un certain rôle sur le revenu cantonal. Et là, il est important pour ne pas dire capital, d'une part, que l'ensemble de la famille maîtrise une de nos langues nationales, d'autre part, que l'on puisse rapidement intégrer ces personnes, qui le désirent, au monde professionnel. Il y avait

en 2005 dans notre canton 122 000 personnes actives occupées, soit un taux d'occupation global de 47%. Ce taux d'occupation est nettement inférieur à la moyenne suisse, qui est de 53%. Comment expliquer cela? On peut en déduire qu'il y a à Fribourg plus de femmes au foyer, sans activité professionnelle rémunérée. Est-ce que le manque de structures d'accueil pour la prise en charge de la petite enfance joue un rôle? La question peut se poser.

Autre constat: de nombreux pendulaires contribuent au développement démographique; ils conservent leur emploi à Berne, Lausanne ou ailleurs et viennent habiter notre canton. C'est une chose bienvenue, mais cela permet aussi d'importantes déductions fiscales liées aux frais, ce qui est au demeurant parfaitement admissible et logique. Par contre, cette situation devrait inciter le gouvernement à tout faire pour obtenir une délocalisation des services de l'administration fédérale. Les fonctionnaires bernois qui habitent Berne ou les environs ont moins de frais et de ce fait augmentent leur revenu moyen. D'ailleurs, on peut se réjouir de la volonté du Conseil d'Etat qui, par le biais de la nouvelle loi sur la promotion économique, veut conduire une politique foncière active. En effet, lorsque l'on analyse les trois secteurs économiques, on constate un secteur tertiaire qui offre 61% des emplois dans le canton, alors que la moyenne suisse est à 69%, d'où l'importance d'attirer des entreprises à haute valeur ajoutée et aussi des entreprises du secteur tertiaire, dont les salaires sont régulièrement plus élevés.

Je conclus en disant que l'amélioration du revenu par habitant implique des actions dont on mesure toutes les conséquences. En effet, la sauvegarde de la qualité de vie dans notre canton, dont fait partie le paysage, est primordiale pour attirer les entreprises high-tech et des contribuables à fort potentiel.

La raréfaction du pétrole et les changements climatiques doivent aussi inciter notre canton à s'engager à fond dans les énergies renouvelables, car là-aussi, il y a un potentiel à prendre avec indirectement des incidences sur le revenu cantonal.

C'est avec ces considérations que je vous invite à soutenir ce postulat.

Boschung Bruno (PDC/CVP, SE). Mit seinem Postulat verlangt Kollege Haenni, dass sich der Staatsrat zur an sich bekannten Problematik des im schweizerischen Vergleich tiefen Pro-Kopf-Einkommens der Freiburger Bevölkerung äussert. Er will auch, dass der Staatsrat aufzeigt, wie und mit welchen Mitteln er gedenkt, diese unbefriedigende Situation zu verbessern. Wie wir wissen, und wie dies vom Staatsrat in seiner Antwort auch hervorgehoben wird, haben wir diesen unerfreulichen Zustand zwei eigentlich erfreulichen Faktoren zu verdanken: einerseits nämlich dem starken Bevölkerungswachstum, das unser Kanton in den letzten Jahren verzeichnen durfte und andererseits dem Umstand, dass wir hinsichtlich der Bevölkerung zu einem der jüngsten Kantone der Schweiz gehören. Der Staatsrat weisst in seiner Antwort darauf hin, dass er sich der Problematik der tiefen Pro-Kopf-Einkommen durchaus bewusst ist und dass er im Rahmen der kantonalen Wirtschaftspolitik bereits verschiedene

¹ Déposé et développé le 14 mars 2007, BGC p. 284; réponse du Conseil d'Etat le 4 septembre 2007, BGC p. 1532.

Massnahmen getroffen hat, um diese Situation der Freiburgerinnen und Freiburger zu verbessern.

Die CVP-Fraktion ist der Auffassung, dass diese Feststellung des Staatsrates zutrifft und begrüsst ausdrücklich die heutige Stossrichtung: Das heisst, der Ansiedelung von Unternehmen aus Branchen mit hoher Wertschöpfung eine hohe Priorität beizumessen und die dafür notwendigen Rahmenbedingungen entsprechend zu verbessern. Darunter fällt insbesondere die rasche Bereitstellung von erschwinglichen Grundstücken und Räumlichkeiten mittels einer aktiven Bodenpolitik, aber auch die Fortsetzung der Bemühungen für die Verbesserung der steuerlichen Attraktivität sowohl für juristische als auch für natürliche Personen. Im Weiteren unterstützt die CVP-Fraktion auch ausdrücklich die Förderung der Zusammenarbeit zwischen unseren Hochschulen und der Privatwirtschaft, damit Wissenschaft und Industrie ihre gegenseitigen Bedürfnisse noch besser aufeinander abstimmen können. Im Rahmen der Umsetzung der neuen Regionalpolitik gilt es, alles daran zu setzen, den eingeschlagenen Weg für die Steigerung der Attraktivität unseres Kantons fortsetzen zu können. So auch im Bereich der gezielten Anwendung von Steuererleichterungen für ansiedlungswillige Unternehmen, dem sogenannten Bonny-Beschluss. Wir wissen, dass im Rahmen des Bundesgesetzes für die Regionalpolitik geplant ist, dem Kanton Freiburg diesen Trumpf wegzunehmen. Das würde sich für uns als Kanton zwischen den beiden grossen Wirtschaftsräumen der Agglomeration Bern und auf der anderen Seite dem «Bassin Lémanique» zweifellos negativ auswirken. Es bleibt zu hoffen, dass es hier dem Staatsrat gelingt, noch eine Kehrtwende erreichen zu können. Es ist erfreulich, dass sich der Staatsrat der von Grossrat Haenni aufgeworfenen Problematik ganz offensichtlich bewusst ist und sich entsprechend bereit erklärt, trotz den bereits getroffenen und geplanten Massnahmen dieses Postulat anzunehmen und weitere mögliche Massnahmen zu prüfen. Die CVP-Fraktion unterstützt die Überweisung dieses Postulates einstimmig.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Notre canton a toujours connu un revenu par habitant sensiblement plus bas que la moyenne suisse. Cette situation est sans doute aussi le reflet, d'une part, d'un développement économique plus tardif, d'autre part, d'une structure démographique moins favorable pour cet aspect.

Toutefois, ce qui est plus inquiétant, c'est le recul constaté depuis le début des années 2000. Alors que le revenu fribourgeois était inférieur de 20% au revenu suisse en 1998, il était inférieur de près de 27% au revenu suisse en 2004. En effet, en quinze ans, le revenu moyen du Fribourgeois n'a augmenté que de 19%, alors que le revenu moyen suisse a, lui, augmenté de 32%.

De notre point de vue, notre canton souffre de deux faiblesses majeures: une fiscalité lourde pour les personnes physiques et un revenu cantonal par habitant parmi les plus bas de Suisse.

D'ailleurs, il est intéressant de voir la corrélation qui existe entre ces deux faiblesses. En effet, statistiquement plus la fiscalité est lourde, plus le revenu par habitant est bas. Autrement dit, le poids de notre fis-

calité fait fuir les contribuables aisés et surtout n'incite pas ceux domiciliés à l'extérieur de notre canton de venir s'y établir. Ceci est vrai pour les entreprises comme pour les cadres qu'elles emploient. C'est pourquoi nous nous devons d'empoigner ce problème sans tarder et d'améliorer cet état de fait, d'ici la fin de la présente législature. A cet effet, le postulat déposé par notre collègue va dans la bonne direction et nous nous réjouissons que le Conseil d'Etat accepte d'y donner suite.

Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra toujours les mesures qui vont dans le sens d'une amélioration des conditions-cadre pour l'économie. Toutefois, nous restons persuadés que nous n'améliorerons pas le revenu des Fribourgeois sans procéder à une baisse significative de notre fiscalité.

Pour nous, l'augmentation du revenu et l'amélioration de la place de Fribourg dans le classement intercantonal de l'indice fiscal sont des objectifs qui vont de pair. Par ailleurs, nous disposons de tous les atouts pour doper notre compétitivité. C'est avec ces quelques considérations que le groupe de l'Union démocratique du centre accepte évidemment la prise en considération de ce postulat.

Zurkinden Hubert (ACG/MLB, FV). Le groupe Alliance centre gauche refuse le postulat de Charly Haenni pour les raisons suivantes.

Il est tout d'abord très problématique de vouloir développer des mesures économiques sur la base d'un revenu cantonal par habitant. La moyenne par habitant est un indicateur qui n'explique pas grand chose. Cet indicateur ne donne aucune information sur la différence de revenu et le pouvoir d'achat des différentes personnes. On peut avoir une majorité de pauvres dans une société, si on a en même temps quelques personnes très riches, on arrive à une bonne moyenne.

Deuxièmement, les comparaisons avec d'autres cantons n'apportent pas grand-chose non plus. Le postulant lui-même est conscient qu'il faut toujours prendre en considération les spécificités du canton. Dans ce sens, il évoque l'évolution démographique et la jeunesse de la population fribourgeoise. En plus, il ne faut pas seulement comparer les revenus entre Fribourg et les autres cantons, mais aussi le coût de la vie, le coût des loyers, les primes à l'assurance-maladie, les coûts pour les activités sportives et culturelles. C'est la relation entre le revenu et le coût de la vie qui définit le pouvoir d'achat. Le postulant pose une fausse question: la comparaison des revenus cantonaux avec la moyenne suisse n'apporte rien. La question fondamentale est de savoir si tous les travailleurs de ce canton ont des salaires, des revenus corrects qui leur permettent de couvrir leurs frais. Si l'on veut améliorer le revenu cantonal, il faut surtout prendre des mesures qui améliorent la situation des bas revenus. C'est bien joli et il n'est pas faux d'attirer des entreprises à forte valeur ajoutée. Car cette stratégie va faire augmenter le revenu moyen par habitant, mais cette stratégie n'améliorera pas les petits salaires et le pouvoir d'achat des vendeuses ou des personnes travaillant dans les restaurants par exemple. Cette stratégie ne change pas les revenus dans l'agriculture. La stratégie proposée par le Conseil d'Etat est très

unilatérale: tout est concentré sur la promotion des entreprises à forte valeur ajoutée. Il manque à notre avis une vision globale. Il manque une stratégie pour améliorer les bas revenus. Pour cela, il faudrait par exemple envisager des salaires minimum, l'augmentation des petits revenus et la compensation automatique du renchérissement. En ce qui concerne la promotion des entreprises à haute valeur ajoutée, elle doit impérativement être compatible avec les principes et les lois de l'aménagement du territoire, avec la protection du paysage, de l'air et de l'eau. Je n'espère pas que la promotion active d'une politique foncière active signifie que l'on veut continuer de réaliser des dézonages comme à Galmiz ou Heitenried.

Kurz: Meine Damen und Herren, das Postulat verfolgt eigentlich ein falsches Ziel mit einer einseitigen Strategie. In einem Kanton mit einer jungen Bevölkerung, mit einem immer noch starken landwirtschaftlichen Sektor kann und muss das erste Ziel gar nicht sein, das Pro-Kopf-Einkommen dem schweizerischen Durchschnitt anzupassen. Hauptsache ist, dass die Einkommen für alle hoch genug sind, dass sie ihren Lebensunterhalt ohne Probleme bestreiten können. Mit diesen Erwägungen weisen wir dieses Postulat zurück.

Girard Raoul (PS/SP, GR). Le groupe socialiste a étudié avec beaucoup d'attention le postulat déposé par notre collègue Charly Haenni, ainsi que la réponse donnée par le Conseil d'Etat. Le revenu par habitant du canton de Fribourg est faible en comparaison inter-cantonale, en comparaison nationale. La situation est connue et quelques explications pertinentes sont avancées. Cette situation pourrait aussi être expliquée en s'appuyant sur le développement historique de notre canton.

Le problème ici n'est pas tant de savoir quelles sont les causes de cette situation, mais plutôt de savoir comment nous envisageons le développement de ce canton dans les années à venir. Sur ce point, le Conseil d'Etat, à juste titre, parle de son souhait de voir le développement et l'arrivée d'entreprises dont la production est à forte valeur ajoutée. On parle donc d'aménagement du territoire, de promotion économique, de fiscalité attrayante pour les personnes morales ainsi que de notre chance de disposer ici de hautes écoles de qualité. Si ces éléments sont un gage de développement, nous souhaitons souligner ici qu'ils ne sont pas les seuls permettant d'attirer de nouvelles entreprises. Il existe de nombreux cas dans ce canton, dans ma région même, où des entreprises ont fait aussi des choix d'implantation liés au cadre de vie de leurs employés. On sait que le cadre paysager peut jouer un rôle prépondérant, on sait surtout qu'aujourd'hui une entreprise se soucie de l'offre globale d'infrastructures et de prestations. Les transports publics sont-ils efficaces, les structures d'accueil pour la petite enfance sont-elles présentes? Je ne vous ferai pas ici la liste exhaustive des attentes des entreprises, mais nous souhaitons que le rapport du Conseil d'Etat n'oublie pas ces aspects, qui sont partie intégrante d'un développement économique. De nombreuses études sur les critères prépondérants pour l'implantation d'entreprises existent à ce jour. Force est de constater que les critères sont très nombreux et très divers. Comme exemple, je pourrais vous dire que

la problématique fiscale n'entre que très, très rarement dans les études, dans les dix critères les plus importants, les plus incitatifs pour l'implantation d'une entreprise.

Le groupe socialiste soutiendra ce postulat en souhaitant ardemment que le rapport du Conseil d'Etat soit des plus complets.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Une étude comparative a démontré récemment que les fribourgeoises et Fribourgeois n'étaient pas moins bien lotis que les autres Suisses s'agissant de ce qu'il reste dans leur porte-monnaie à la fin du mois. Nous devons néanmoins constater que le revenu moyen par habitant est très bas, en comparaison avec les autres cantons. Cela a été soulevé à plusieurs reprises maintenant.

Je cite toujours la comparaison entre un Fribourgeois moyen et un Bâlois moyen: le Fribourgeois gagne un tiers du salaire du bâlois, il y a donc un problème important à résoudre dans notre canton.

Même si le Conseil d'Etat a eu ces dernières années des succès intéressants avec sa stratégie de création de places de travail à haute valeur ajoutée, même si les statistiques nous montrent que le canton n'est pas seulement le champion romand dans la création d'emplois, mais qu'il a créé 68% de places de travail à fort potentiel d'innovation, nous devons être attentifs pour améliorer la situation sous l'angle du revenu moyen par habitant.

Le Conseil d'Etat souhaite continuer à réduire l'écart avec la moyenne nationale et poursuivra sa politique économique consistant à privilégier les secteurs à forte valeur ajoutée. A titre d'exemple, les implantations toutes récentes d'Alcan et de Macrovision et le développement de VeriSign remplissent tout à fait cet objectif.

Actuellement la discussion sur l'interprétation du fameux arrêté Bonny est l'une des principales préoccupations. A cause notamment du faible revenu par habitant du canton, il est absolument inacceptable pour le Conseil d'Etat qu'à l'avenir le territoire fribourgeois soit complètement sorti du champ d'application de cet instrument important de la promotion économique. C'est la raison pour laquelle les Directeurs de l'économie publique des cantons de la Suisse occidentale ont demandé une entrevue à M^{me} la Conseillère fédérale Doris Leuthard pour lui faire part de leurs soucis et la convaincre de corriger le tir préparé par son administration et le seco, tir qui va totalement dans la fausse direction.

A part la nouvelle politique régionale, il y a beaucoup d'autres nouvelles pistes à explorer, M. le Député Charly Haenni et M. le Député Girard en ont esquissé quelques-unes. Le Conseil d'Etat salue donc le postulat du député Haenni. Il propose de le prendre en considération et il vous fera un rapport dans le délai légal.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 85 voix contre 3. Il y a 5 abstentions.

– Cet objet est transmis au Conseil d'Etat pour élaboration d'un rapport dans le délai légal d'une année.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Remy (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Stempf-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 85.*

Ont voté non:

Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 3.*

Se sont abstenus:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 5.*

Motion N° 1006.07 Antoinette Badoud/ Emmanuelle Kaelin Murith (modification du code de procédure pénale relative à l'assistance judiciaire)¹

Retrait

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Je prends acte de la décision du Conseil d'Etat de rejeter cette motion, ce que je regrette. Je maintiens que l'harmonisation des procédures civile et pénale en matière d'assistance judiciaire aurait certainement simplifié les tâches.

Du fait que la nouvelle procédure pénale fédérale devrait entrer en vigueur en 2010, cet aspect pourra y être réglé, je l'espère.

Je retire donc ma motion.

– Cet objet est ainsi liquidé.

Postulat N° 2005.07 Louis Duc (les conséquences du divorce et de la séparation: autorité parentale, droit de visite, médiation)²

Prise en considération

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Pourquoi avoir déposé ce postulat touchant aux conséquences directes du divorce, de la séparation, aux décisions de justice en matière d'autorité parentale, de droit de visite, de garde d'enfants?

Avec les années et quelques observations plus affinées liées à mon âge, j'ai eu maintes fois l'occasion d'approcher, parfois de très près, celles et ceux qui sont sortis de toutes ces procédures et d'écouter quelque peu le récit d'un véritable parcours du combattant. Dire que l'immense majorité de ces procédures se passent sans souffrances accrues, quasiment à l'amiable, n'est absolument pas vrai! J'ai aussi consulté certains maîtres de loi, avocats, spécialistes du divorce, leurs avis sont loin d'être les mêmes que ceux du Conseil d'Etat.

Il est certain, me disait encore récemment un juriste de ce canton, qu'un organe de médiation serait dans tous les cas souhaitable. Il améliorerait très certainement beaucoup de choses et les procédures ne connaîtraient pas ces périodes d'investigation, d'interrogatoires, de séances de tribunal qui n'en finissent pas. Au bout du compte, le dialogue se rompt, les parties se figent dans leurs revendications, les juges prononcent et les parties n'ont que les yeux pour pleurer et le porte-monnaie qui se vide!

Le divorce, la séparation, l'attribution des enfants sont devenus une affaire d'Etat, où tellement, tellement de personnages avec leurs particularités propres tentent d'apporter, certainement avec une réelle bonne volonté, leur concours. Il existe c'est vrai un Service de consultation conjugale à Fribourg, à Bulle et à Guin. Devant l'ampleur du phénomène, qui ne va pas tarir ces prochaines années, nous avons une obligation, le monde politique a l'obligation de tout mettre en œuvre pour donner à toutes celles et ceux qui sont tiraillés dans ces moments très conflictuels... nous avons le devoir d'éviter que toutes ces procédures en cours et à venir ne soient pas des foires d'empoigne, de faire en sorte que l'enfant au centre la famille soit protégé, qu'il ne soit pas ballotté à gauche ou à droite parce qu'un juge l'a ordonné ou qu'une décision de justice est tombée comme un couperet sans que le jeune puisse donner son avis.

Je l'ai dit, nous avons un devoir essentiel de faire en sorte que ces moments de désillusion dans une vie de couple ne se traitent pas à la va-vite, sans considération, qu'une ordonnance soit remise dans la précipitation, que les enfants au creux de toutes ces déchirures soient en tout premier lieu préservés.

Il y a quelque trois mois, j'ai reçu un père de famille avec son fils de quatorze ans, qui faisait l'objet d'un droit de garde dévolu par un juge à sa maman, ici à Fribourg. Ce jeune garçon, sous le coup de cette ordonnance, n'en pouvait plus de rester avec sa mère et voulait rejoindre son père dans la Broye. En plus,

¹ Déposée et développée le 16 mars 2007, *BGC* p. 280; réponse du Conseil d'Etat le 4 septembre 2007, *BGC* p. 1519.

² Déposé et développé le 14 mars 2007, *BGC* p. 285; réponse du Conseil d'Etat le 18 septembre 2007, *BGC* p. 1534.